



LIVRET D'ACCEUIL

Bonjour,

AB+ met à votre disposition ce livret pour vous accompagner et faciliter l'information sur nos formations, vous aider dans vos démarches administratives et simplifier l'accès à nos sessions de formations.

Bonne lecture



Accès au catalogue de formation

Soutien dans les procédures administratives

Logistique

Accueil pendant la formation

Aide aux évaluations

AB+

Formation santé

62 rue Adrien Lagourgue
97424 Piton Saint Leu

0693428202

contact@abplus.re

www.abplus.re

AB+
FORMATION
SANTÉ



AB+ formation santé est un organisme pour les professionnels de santé, médicaux et paramédicaux.

Nous sommes un organisme



NOS DOMAINES DE FORMATIONS

- + Soins palliatifs et douleur
- + Dermatologie
- + Traumatologie
- + Psychologie
- + Urgence
- + Echographie
- + Bien être

L'équipe AB+

Organisation - administratif

Richard Ballas

0693428202

contact@abplus.re

Formateurs

Charlotte Imbert

Nathalie Sultan Bichat

Rémy Girerd

Frédéric Nativel

Grégory Mesplié

Pédagogie

Richard Ballas

0693428202

richard.ballas@abplus.re

Conseil scientifique

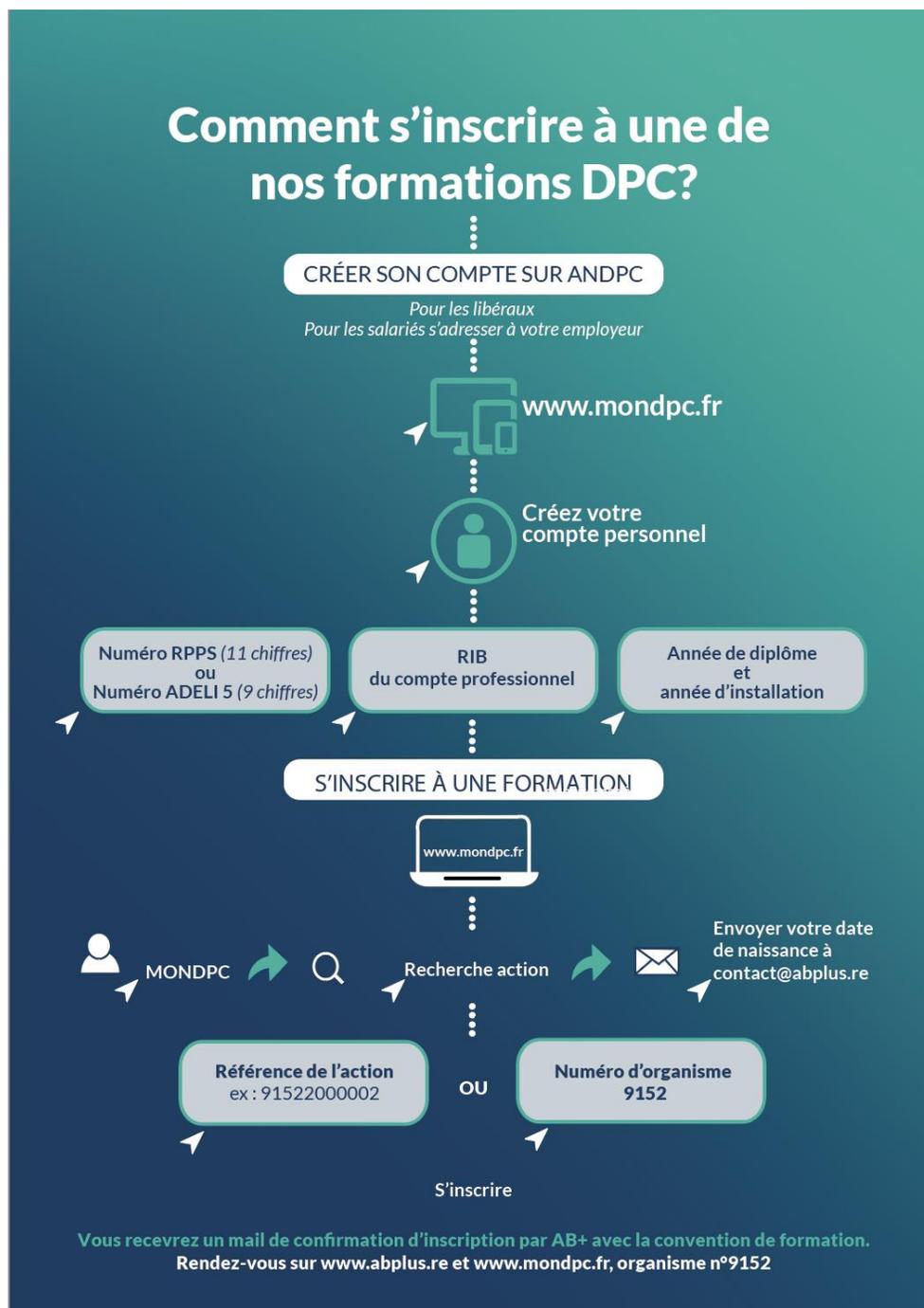
Richard Ballas

Remplir son obligation de DPC c'est quoi ?

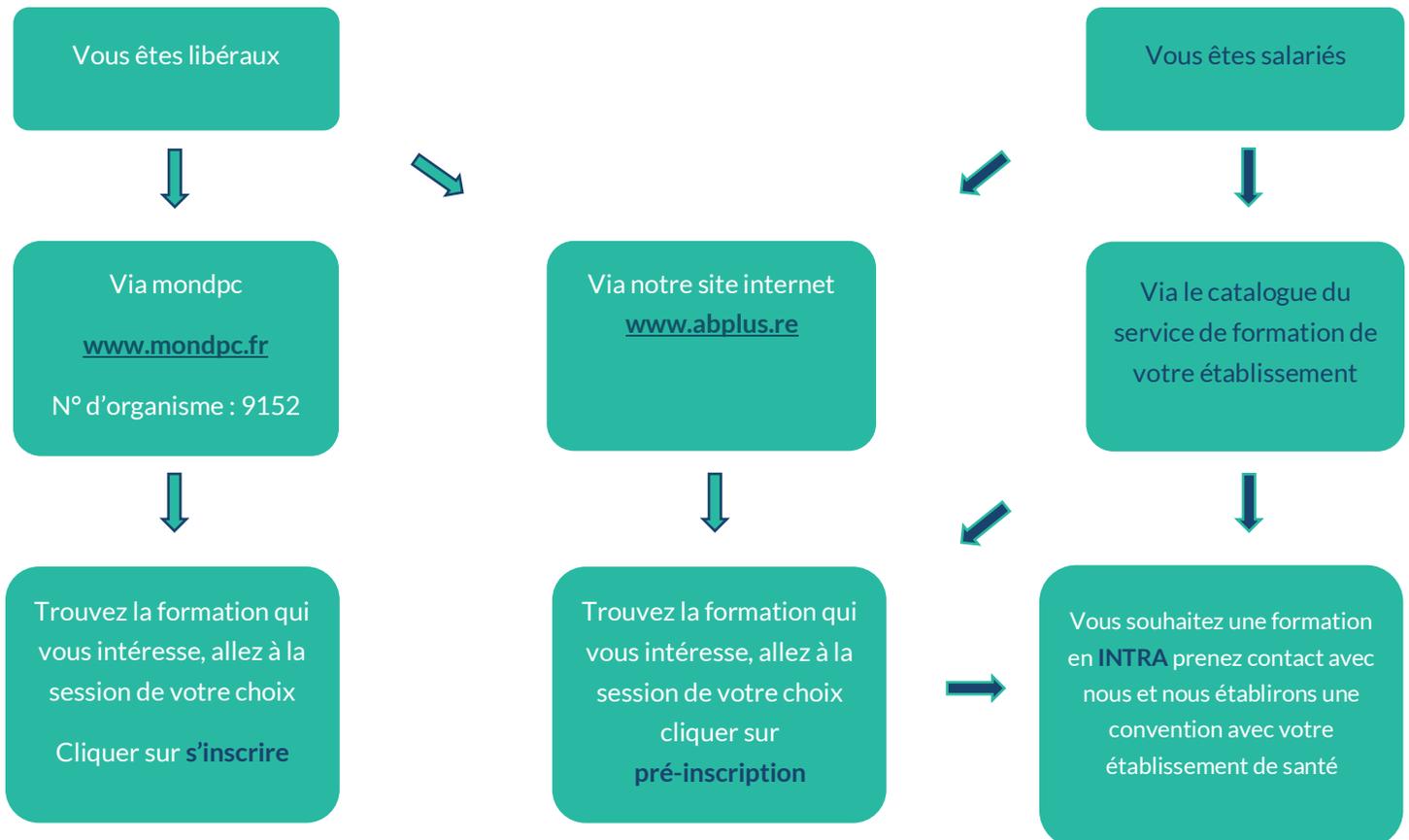
Chaque professionnel de santé (libéraux ou salariés) doit concourir à son DPC triennal en participant à au moins deux types d'action DPC sur cette période – formation continue, évaluation des pratiques professionnelles, gestion des risques – Il s'inscrit comme une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

Salarié ➡ Contactez-nous pour connaître les formations qui vous concernent, rapprochez-vous de votre employeur pour qu'il vous y inscrive.

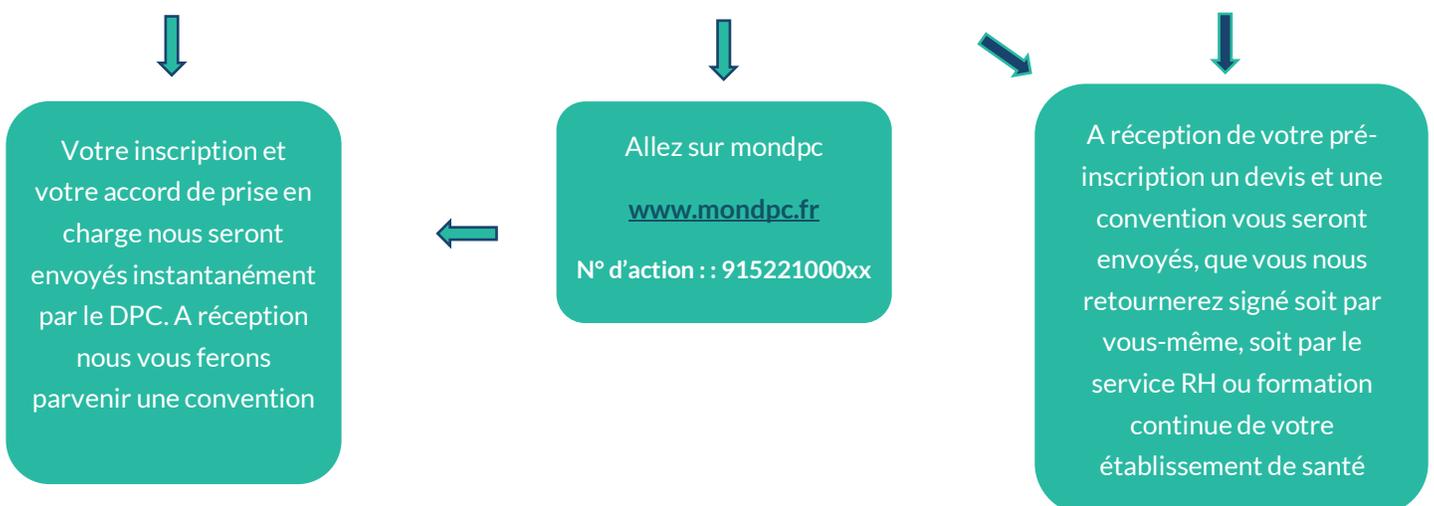
Libéraux ➡ Suivez la procédure ci-dessous



Inscription à une formation AB+



Nous sommes à votre disposition pour un entretien téléphonique sur nos formations pour déterminer ensemble si elle est adaptée à vos besoins



Vous êtes en situation de handicap reportez-vous également au livret « accès aux personnes en situation de handicap »

Comment financer ma formation?

→ *Etes-vous en profession libéral?*

3 prises en charge possibles:

- FIF PL
- DPC
- Perso

→ *Etes-vous salarié?*

2 prises en charge possibles:

- OPCO
- Perso



FIF PL

Fonds d'assurance formation à destination des professionnels de santé libéraux (à l'exception des médecins).

Prise en charge des frais pédagogiques grâce à votre cotisation annuelle à l'URSSAF

DPC

Développement professionnel continu.

Prise en charge des frais pédagogiques dans la limite du plafond ANDPC

Validation de votre obligation de formation triennale

Perso

Fonds personnel

Aucune prise en charge des frais pédagogiques, mais vous bénéficiez du crédit d'impôt sur les formations ainsi que de la déduction fiscale, calculés en fonction du nombre d'heures de formation et du taux du SMIC en vigueur.

La somme des frais (hébergement, déplacements, etc) liée à la formation continue constitue des **frais déductibles de vos impôts**. Pour bénéficier de ce dispositif, n'oubliez pas de conserver l'ensemble des documents et justificatifs liés à votre formation et à son financement.

Inscription validée

Un lien extranet vous sera envoyé

Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour le jour de la formation

Logistique

Adresse / dates
horaires

Documents partagés

Support de cours /
programme

Règlement intérieur CGV / RGPD

Également sur www.abplus.re

Evaluations à remplir

Pré-formation

Une convocation vous sera envoyée 72h avant la date

Précisant nos lieux de formation, date, horaire

Le jour de la formation

Accueil / présentation /
émargement

Remise des supports de
cours / Quiz / fiches
pratiques

Evaluation à remplir
Evaluation à chaud

En cas de difficultés, de nécessité d'accompagnement ou de médiation : Contactez Richard Ballas 0693 42 82 02

Après la formation

A réception de
l'évaluation à chaud,
envoi des attestations

30 à 90 jours après
remplir les évaluations à
froid

En suivant une formation avec AB+ vous vous engagez à répondre à l'ensemble des évaluations demandées dans les délais mentionnés sur le contrat de formation

Lieux de formation

- Nos formations sont réalisées dans les salles de séminaires des hôtels
- En fonction des formations (théoriques, pratiques...) nous sélectionnons les salles les mieux adaptés.
- Pour les formations en INTRA il est possible de les faire dans vos locaux, après avoir vérifié que les salles seront adaptées aux formations et à la réglementation en vigueur (PMR, ERP)

Hôtel Alamanda

81 avenue de
Bourbon -
l'Ermitage 97434
Saint Gilles Les
Bains

0262 33 10 10

Hôtel Les Créoles

43 avenue de
Bourbon -
l'Ermitage 97434
Saint Gilles Les
Bains

0262 26 52 65

Hôtel l'Archipel

9 rue de la
cheminée Grand
Fond 97434
Saint Gilles les
Bains

0262 24 05 34

Hôtel le Récif

43 avenue de
Bourbon -
l'Ermitage 97434
Saint Gilles Les
Bains

0262 70 01 00

Hôtel le St Alexis

rue du Boucan
Canot 97434
Saint-Gilles les
Bains

02 62 24 42 04

RGPD

Ces documents sont accessibles sur le site www.abplus.re et vous seront adressés par mail avec les conventions lors de votre demande d'inscription.

Vous devrez les retourner complétés et signés avec votre contrat de formation.

RECLAMATIONS

Si vous souhaitez exprimer un mécontentement vis à vis d'une formation, remplissez le formulaire qui vous a été envoyé avec la convention.

Vous recevrez un accusé de réception dans un délai de 48 heures. Nous vous contacterons par téléphone afin de traiter au mieux votre réclamation.



FORMATION
SANTÉ



FORMATION SANTÉ
62, rue Adrien Lagourgue
97424 PITON SAINT LEU



02 62 18 68 48



www.abplus.re



LA RÉUNION 974



AB+ FORMATION SANTÉ